



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 30 septembre 2016

OBJET : **ECONOMIE, INDUSTRIE, TOURISME ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE** - Promotion du territoire - Participation de Grenoble-Alpes Métropole aux salons de l'immobilier d'entreprises "SIMI 2016" et "MIPIM 2017".

Délibération n° 16

Rapporteur : Fabrice HUGELE

Le trente septembre deux mille seize à 10 heures 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de la Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **122** de la n°1 à la n°89

Présents :

Bresson : REBUFFET de la n°1 à la n°2, de la n°15 à la n°85, pouvoir à NIVON de la n°3 à la n°14 et de la n°86 à la n°89 – **Brié et Angonnes :** CHARVET – **Champ sur Drac :** NIVON, MANTONNIER – **Champagnier :** CLOTEAU – **Claix :** OCTRU, STRECKER – **Corenc :** MERMILLOD-BLONDIN, QUAIX – **Domène :** SAVIN de la n°1 à la n°14, pouvoir à LONGO de la n°15 à la n°89, LONGO – **Echirolles :** MONEL, LEGRAND, SULLI, PESQUET de la n°1 à la n°15, de la n°35 à la n°53, pouvoir à MONEL de la n°16 à la n°34 et de la n°54 à la n°89, MARCHE – **Eybens :** MEGEVAND, BEJAJI – **Fontaine :** DUTRONCY, THOVISTE, TROVERO de la n°3 à la n°89, pouvoir à LEGRAND de la n°1 à la n°2, BALDACCHINO – **Gières :** DESSARTS, VERRI de la n°1 à la n°15, de la n°35 à la n°89, pouvoir à DESSARTS de la n°16 à la n°34 – **Grenoble :** SALAT de la n°1 à la n°23, de la n°33 à la n°89, pouvoir à PERINEL de la n°24 à la n°32, BURBA de la n°1 à la n°14, de la n°16 à la n°89, pouvoir à JORDANOV sur la n°15, JORDANOV de la n°1 à la n°2, de la n°15 à la n°82, pouvoir à BURBA de la n°3 à la n°14, de la n°83 à la n°89, PELLAT FINET de la n°1 à la n°32, pouvoir à BERANGER de la n°33 à la n°59 et pouvoir à STRECKER de la n°60 à la n°89, CHAMUSSY de la n°1 à la n°59, pouvoir à OCTRU de la n°60 à la n°89, CAZENAVE de la n°1 à la n°6, de la n°16 à la n°89, pouvoir à CHAMUSSY de la n°7 à la n°15, BERANGER de la n°1 à la n°14, de la n°33 à la n°59, pouvoir à PELLAT-FINET de la n°15 à la n°32 et pouvoir à MERMILLOD-BLONDIN de la n°60 à la n°89, PIOLLE de la n°1 à la n°53, pouvoir à MONGABURU de la n°54 à la n°89, MARTIN de la n°16 à la n°89, pouvoir à CONFESSON de la n°1 à la n°15, MACRET de la n°1 à la n°6, de la n°35 à la n°53, de la n°83 à la n°89, pouvoir à DUTRONCY de la n°7 à la n°34 et de la n°54 à la n°82, C.GARNIER de la n°1 à la n°53, pouvoir à OUDJAUDI de la n°54 à la n°89, BOUZAÏENE de la n°1 à la n°53, pouvoir à BERTRAND de la n°54 à la n°89, CLOUAIRE de la n°15 à la n°89, pouvoir à FRISTOT de la n°1 à la n°14, JULLIAN, BERTRAND, RAKOSE, FRISTOT de la n°1 à la n°14, de la n°16 à la n°53, pouvoir à BEJAJI sur la n°15 et de la n°54 à la n°89, LHEUREUX de la n°3 à la n°89, pouvoir à DUTRONCY de la n°1 à la n°2, DATHE, CONFESSON, BOUILLON, MONGABURU, JACTAT, DENOYELLE, BERNARD – **Herbeys :** CAUSSE – **Jarrie :** BALESTRIERI – **La Tronche :** SPINDLER de la n°1 à la n°14, de la n°16 à la n°89, pouvoir à BURGUN sur la n°15, WOLF – **Le Fontanil-Cornillon :** DUPONT-FERRIER, DE SAINT LEGER – **Le Gua :** MAYOUSSIER – **Meylan :** ALLEMAND-DAMOND de la n°1 à la n°44, de la n°54 à la n°89, pouvoir à PEYRIN de la n°45 à la n°53, PEYRIN de la n°1 à la n°6, de la n°16 à la n°82, pouvoir à ALLEMAND-DAMOND de la n°7 à la n°15 et de la n°83 à la n°89 – **Miribel Lanchâtre :** M. GAUTHIER – **Montchaboud :** FASOLA – **Mont Saint-Martin :** VILLOUD – **Murianette :** GRILLO de la n°1 à la n°14, pouvoir à CURTET de la n°15 à la n°59, pouvoir à CAZENAVE de la n°60 à la n°89 – **Notre Dame de Commiers :** MARRON de la n°1 à la n°68, pouvoir à MASNADA de la n°69 à la n°89 – **Notre Dame de Message :** TOÏA de la n°3 à la n°82, pouvoir à RAFFIN de la n°1 à la n°2 et pouvoir à POULET de la n°83 à la n°89 – **Noyarey :**

ROUX de la n°1 à la n°82, pouvoir à SUCHEL de la n°83 à la n°89, SUCHEL, de la n°15 à la n°89, pouvoir à ROUX de la n°1 à la n°14 – **Poisat** : BURGUN, BUSTOS – **Le Pont de Claix** : GRAND, FERRARI – **Proveysieux** : RAFFIN de la n°1 à la n°14, de la n°16 à la n°82, pouvoir à TOÏA sur la n°15 et pouvoir à MAYOUSSIER de la n°83 à la n°89 – **Quaix en Chartreuse** : POULET – **Saint Barthélémy de Séchilienne** : STRAPPAZZON – **Saint Egrève** : KAMOWSKI, BOISSET, HADDAD – **Saint Georges de Commiers** : GRIMOUD, BONO – **Saint Martin d'Hères** : CUPANI de la n°15 à la n°52, pouvoir à ZITOUNI de la n°1 à la n°2, pouvoir à M.GAUTHIER de la n°3 à la n°14, pouvoir à THOVISTE de la n°53 à la n°89, QUEIROS de la n°3 à la n°15, pouvoir à VEYRET de la n°1 à la n°2 et de la n°16 à la n°89, VEYRET, OUDJAUDI de la n°54 à la n°89, pouvoir à DATHE de la n°1 à la n°53, GAFSI de la n°1 à la n°67, pouvoir à DUPONT-FERRIER de la n°68 à la n°89, RUBES, ZITOUNI de la n°1 à la n°2, de la n°25 à la n°53, pouvoir à GRAND de la n°3 à la n°24 et de la n°54 à la n°89 – **Saint Martin Le Vinoux** : OLLIVIER, PERINEL – **Saint Paul de Varces** : CURTET de la n°1 à la n°59, pouvoir à QUAIX de la n°60 à la n°89, RICHARD de la n°15 à la n°59, pouvoir à CURTET de la n°1 à la n°14 et pouvoir à ESCARON de la n°60 à la n°89 – **Saint Pierre de Mésage** : MASNADA – **Sarcenas** : LOVERA de la n°3 à la n°60, pouvoir à ESCARON de la n°1 à la n°2 et pouvoir à GENET de la n°61 à la n°89 – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON – **Sassenage** : BRITES de la n°1 à la n°59, pouvoir à VIAL de la n°60 à la n°89, COIGNE de la n°1 à la n°14, pouvoir à BRITES de la n°15 à la n°59, pouvoir à DE SAINT LEGER de la n°60 à la n°89 – **Séchilienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : LISSY, GUIGUI, REPELLIN – **Seyssins** : HUGELE de la n°1 à la n°52, pouvoir à MOROTE de la n°53 à la n°89, MOROTE – **Varces Allières et Risset** : CORBET, BEJUY – **Vaulnaveys-le-bas** : JM GAUTHIER – **Vaulnaveys Le Haut** : A. GARNIER, RAVET – **Venon** : GERBIER de la n°1 à la n°53, pouvoir à RAVET de la n°54 à la n°89 – **Veurey-Voroize** : JULLIEN de la n°1 à la n°53, pouvoir à A. GARNIER de la n°54 à la n°89 – **Vif** : GENET, VIAL – **Vizille** : BIZEC

Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Brié et Angonnes : BOULEBSOL pouvoir à CHARVET – **Echirolles** : LABRIET pouvoir à RUBES – **Grenoble** : CAPDEPON pouvoir à WOLF, HABFAST pouvoir à MEGEVAND, KIRKYACHARIAN pouvoir à BOUILLON, SABRI pouvoir à MARCHE, SAFAR pouvoir à SALAT de la n°1 à la n°23 et pouvoir à STRAPPAZZON de la n°24 à la n°89 – **Jarrie** : GUERRERO pouvoir à BALESTRIERI – **Meylan** : CARDIN pouvoir à LISSY – **Le Pont de Claix** : DURAND pouvoir à BALDACCHINO – **Sassenage** : BELLE pouvoir à BUSTOS – **Vizille** : AUDINOS pouvoir à BIZEC

Absents excusés:

Echirolles : JOLLY – **Grenoble** : D'ORNANO

M. Marcel REPELLIN a été nommé secrétaire de séance.

Mesdames, Messieurs,

Vu l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée
«Grenoble-Alpes Métropole»,

Considérant que l'attractivité de la Métropole se traduit notamment par le développement de grands projets d'aménagement sur son territoire, du foncier disponible et de la gestion de ses parcs d'activités et dans le cadre de sa politique de promotion du territoire, Grenoble-Alpes Métropole met en place des opérations de prospection, cherchant à attirer entreprises, investisseurs (français/étrangers), promoteurs immobiliers, etc.

La Métropole utilise différents outils lui permettant de mener à bien ces recherches auprès de ces publics cibles :

- travail quotidien de réseautage classique où sont présentés les projets de développement économique du territoire,
- travail de réseautage spécifique dans le cadre de la promotion des filières traditionnelles ou d'excellence,
- travail avec différents partenaires sur la détection de nouveaux projets, pour mieux connaître les besoins des entreprises, etc. (territoires voisins, AEPI, pôles de compétitivité, etc.),
- accueil et traitement des demandes d'implantation,
- participation à des manifestations et événements professionnels.

Ainsi, Grenoble-Alpes Métropole participe depuis plusieurs années à certains salons professionnels dédiés à l'immobilier d'entreprise comme le salon de l'immobilier d'entreprise « SIMI » et le marché international des professionnels de l'immobilier d'entreprises « MIPIM ».

Il paraît souhaitable de poursuivre ce travail en participant à l'édition 2016 du SIMI et à l'édition 2017 du MIPIM. Ces deux outils complémentaires de promotion du territoire permettent à la fois de :

- présenter l'ensemble des projets d'aménagement et offres immobilières sur le territoire métropolitain,
- positionner la Métropole comme une véritable destination d'investissement ou d'implantation de projets immobiliers,
- chercher à attirer des investisseurs capables de participer au financement d'outils immobiliers ou d'aménagements spécifiques : accompagnement de projets innovants, opérations orientées vers le développement durable, salles technologiques, projets touristiques (etc.),
- mettre en avant les spécificités du territoire (axes innovation et nature/montagne),
- entretenir et renforcer les relations avec son réseau de partenaires,
- accroître sa visibilité (rayonnement / image / notoriété).

Le SIMI et le MIPIM : des outils complémentaires de promotion du territoire

Salon SIMI 2016

Le salon « SIMI », dédié au marché français de l'immobilier d'entreprise, a pour objectif de réunir les principaux promoteurs, constructeurs, décideurs nationaux mais aussi quelques investisseurs de ce secteur. La thématique principale de ce salon porte sur les grands projets urbains.

En 2015, la Métropole a participé pour la 10^{ème} année consécutive au SIMI, aux côtés de la SEM Innovia, de la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, de la communauté de communes du Pays du Grésivaudan, de la communauté de communes de Bièvre-Est et de la FNAIM Entreprises 38, sous une dénomination commune « Grenoble Territoires ».

Cette participation a permis de valoriser les projets en cours sur les quatre territoires (parcs d'activités et opérations de rénovation urbaine) afin d'attirer de nouveaux promoteurs immobiliers, entreprises et investisseurs, mais aussi d'entretenir les relations avec le réseau de partenaires et d'accroître la visibilité des territoires de la région grenobloise (voir bilan SIMI 2015 en annexe).

L'édition 2016 du SIMI se déroulera au Palais des Congrès de Paris du 30 novembre au 2 décembre.

Suite à une concertation et un travail commun avec l'ensemble des partenaires qui ont d'ores et déjà donné leur accord pour réitérer ce projet collégial, il est proposé de reconduire une action concertée de promotion du territoire et de mutualisation de moyens, sous la bannière « Grenoble Territoires » avec les territoires voisins, associant Grenoble-Alpes Métropole, la SEM Innovia, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, la communauté de communes du Pays du Grésivaudan, la communauté de communes de Bièvre-Est, la FNAIM Entreprises 38 et un nouveau partenaire « Territoires 38 ».

Compte-tenu du nombre important de rendez-vous assurés par les partenaires de Grenoble Territoires pendant le SIMI (158 rendez-vous qualifiés en 2015), il apparaît nécessaire de réserver une surface d'exposition identique à celle louée lors des trois dernières participations, permettant d'assurer ces rendez-vous d'affaires dans de bonnes conditions.

Pour l'édition 2016 du SIMI, Grenoble Territoires compte un nouveau partenaire : la SAEM Territoires 38.

Pour faire suite à une demande de la Métropole et de ses partenaires, l'organisateur du salon (le Groupe Moniteur) propose à Grenoble Territoires une exposition identique à l'édition 2015, qui se traduit par la location de deux espaces bien distincts, à savoir :

- une surface « principale » de 61,16 m² au 4^{ème} étage du Palais des Congrès dédiée à l'accueil des prospects, à l'exposition potentielle de maquettes, à l'organisation de temps forts etc.,
- une surface d'accueil de 22 m² à proximité immédiate du stand principal (en face), destinée à assurer les rendez-vous d'affaires.

Il est proposé de mettre en œuvre une action de promotion présentant :

- les avantages compétitifs des territoires en matière économique, d'innovation et d'attractivité,
- les opérations immobilières majeures en cours et à venir (opérations de rénovation urbaine et parcs d'activités) :

Grenoble-Alpes Métropole : la polarité nord-ouest, nord-est et sud métropole (Actipole, Etamat, Vet'Innov, Vence Ecoparc, Portes du Vercors, Grenoble Presqu'île, Parc d'Oxford, Bouchayer-Viallet, ZA Surieux, Papeteries du Pont-de-Claix, ZAC des Iles, Inovallee),

Pays Voironnais : Centr'Alp 1 et 2, Bièvre-Dauphine, DiverCité et Brunerie-Inolab,

Le Grésivaudan : Grande île et Eurékalp,

Bièvre-Est : le parc d'activités Bièvre-Dauphine,

FNAIM Entreprises 38 : offre sur le territoire métropolitain

Territoires 38 : offre sur le territoire métropolitain

Comme pour l'édition 2015, il est proposé de renouveler le travail de prospection commun aux membres de Grenoble Territoires, permettant d'organiser les rendez-vous d'affaires en amont du salon. Un groupe de travail partenarial est spécifiquement dédié à cette opération.

Le coût global prévisionnel de la participation au SIMI des collectivités et autres partenaires réunis sous la bannière « Grenoble Territoires » est estimé à 154 200 € TTC. Il s'agit d'une augmentation de 24 200 € par rapport au coût global 2015 du SIMI, équivalent à la

participation financière de Territoires 38, de la FNAIM Entreprises 38 et du Grésivaudan qui revoit à la hausse sa contribution financière.

Il est proposé au Conseil Métropolitain que Grenoble-Alpes Métropole assure la coordination matérielle et le portage financier global de l'opération. La part nette de Grenoble-Alpes Métropole reste inchangée par rapport à l'édition 2015 du SIMI et s'élève à 60 000 € TTC. Une fois l'opération terminée, Grenoble-Alpes Métropole récoltera les recettes détaillées dans le tableau ci-dessous, auprès de ses partenaires.

Le budget prévisionnel est établi comme suit :

Dépenses prévisionnelles 2016	En €(TTC)	Participations financières des partenaires 2016	En €(TTC)
Réservation des surfaces d'exposition	60 000	Grenoble-Alpes Métropole	60 000
Aménagement des stands (standiste)	43 000	Pays Voironnais	25 000
Sous-traitance prospection	17 000	Pays du Grésivaudan	25 000
Création de documents de promotion	17 000	SEM Innovia	20 000
Animation et événements sur le stand (atelier sur le stand ou autres animations)	8 000	Territoires 38	12 000
Autres outils de communication (objets promotionnels, relations presse...)	6 200	FNAIM Entreprises 38	7 200
Divers techniques (branchements électriques, wifi, sonorisation, transport maquette...)	3 000	Bièvre Est	5 000
Total	154 200 €	Total	154 200 €

Il est à noter que la valorisation du temps consacré par les services de la Métropole (pour la préparation, le pilotage mais aussi, la communication, l'accueil...) non intégrée au présent budget, est estimée à un ETP sur une période de 6 mois.

Les modalités du partenariat Grenoble Territoires ainsi établi pour l'organisation de cette participation commune au SIMI 2016 seront définies par une convention à intervenir entre les différents partenaires.

Salon MIPIM 2017

Dans le cadre de ses interventions en faveur du développement économique et de la promotion de son territoire, Grenoble-Alpes Métropole participe à des salons dédiés à l'immobilier d'entreprise, tels que le SIMI (national) ou encore le MIPIM (international), pour assurer le développement endogène et exogène du tissu économique local et accroître ainsi la notoriété de la métropole.

Salon de référence en immobilier d'entreprise ayant pour thématique principale les grands projets urbains, le MIPIM a pour objectif de réunir chaque année les principaux investisseurs et décideurs internationaux de ce secteur.

Dans la compétition que se livrent les territoires entre eux pour attirer investisseurs, promoteurs immobiliers et entreprises, le MIPIM est devenu l'un des rendez-vous incontournable. La majorité des grandes agglomérations européennes (Londres, Berlin, Munich, Barcelone, Manchester, Oslo, Amsterdam, Stockholm, Rome, etc.) y sont présentes ainsi que les principales collectivités françaises actives dans ce domaine (Paris, Marseille, Lyon, Strasbourg, Lille, Bordeaux, Toulouse, Nantes, Dijon, Calais, Montpellier, etc.).

Présente entre 1998 et 2006 via un stand, puis au travers d'actions de prospection ciblées entre 2007 et 2012 (sans exposition), la Métropole a réinvesti le MIPIM depuis 2013. Ces quatre dernières participations (2013-2016) ont permis à la Métropole de valoriser en son nom propre les projets en cours sur son territoire, de réamorcer un travail de réseautage mais aussi de travailler son image, sa notoriété et d'accroître sa visibilité (voir bilan MIPIM 2016 en annexe).

L'édition 2017 du MIPIM se déroulera à Cannes du 14 au 17 mars. Il est proposé que la Métropole axe sa participation sur les objectifs suivants :

Promotion du territoire

- Mettre en avant les deux caractéristiques majeures qui caractérisent la métropole grenobloise, éléments de différenciation forts par rapport aux autres métropoles européennes : Grenoble-Alpes Métropole est la capitale des Alpes (nature/montagne) et l'une des capitales européennes et mondiales de l'innovation.
- Accroître la notoriété et le rayonnement de Grenoble-Alpes Métropole, développer son image et son identité.

Développement économique

- Chercher à attirer toujours plus d'investisseurs (français, suisses, allemands ...) : l'attractivité de la métropole se traduit notamment par le développement de grands projets d'aménagement sur son territoire, du foncier disponible et de la gestion de ses parcs d'activités,
- Mettre en avant les atouts de Grenoble-Alpes Métropole (Digital Grenoble, ...) et notamment les filières sur lesquelles la Métropole s'investit,
- Capter des investisseurs capables de participer au financement d'outils immobiliers ou d'aménagements spécifiques nécessaires au développement des entreprises sur son territoire,
- Mettre en avant des starts-up innovantes en corrélation avec le thème central choisi,
- Développer le travail de réseautage engagé depuis quatre ans par la métropole en matière de marketing territorial : poursuivre et accroître les liens engagés avec les collectivités françaises et étrangères, en vue d'établir des partenariats futurs.

Comme pour l'édition 2016, il est proposé de renouveler le travail de prospection mené en commun avec la Junior « Ecole Supérieure de Commerce » de Grenoble, afin de fixer des rendez-vous d'affaires en amont du salon.

Partenariats

Pour le monde économique, les frontières administratives n'ont pas de sens. Dans le cas d'une opération comme le MIPIM, il s'agit bien de promouvoir le bassin de vie grenoblois et non le territoire strict de la métropole.

Dans ce cadre-là, il est envisagé, comme pour le salon SIMI, de proposer aux territoires voisins de la métropole grenobloise de travailler en partenariat avec Grenoble-Alpes Métropole sur cette opération (Le Grésivaudan, le Pays Voironnais, Bièvre-Est...).

Il est également proposé de poursuivre la recherche de partenariats tant avec des structures publiques que privées, afin d'illustrer le savoir-faire et la capacité à innover du territoire grenoblois et de ses acteurs économiques.

Tout comme la Métropole l'a mis en œuvre pour l'édition 2016 du MIPIM, il est proposé de renouveler la recherche de partenariats avec des start-up, des grands groupes du territoire ainsi que le monde universitaire.

Pour rappel, cinq start-up de la région grenobloise avaient été mises en avant sur le stand de la Métropole au MIPIM 2016, dans un espace « showroom » dédié pour l'occasion (sociétés Sens, Vérélec, Atelier Martin-Berger, Enlaps, SIP conseil). Ces start-up ont ainsi pu présenter à un large public leurs technologies.

Au-delà de la mise en valeur de l'écosystème, la participation des partenaires privés présents sur le stand de la Métropole a été évaluée à 15 000 €.

Par ailleurs, la Métropole avait organisé une conférence « Inventer et construire la ville de demain », qui lui avait permis de présenter aux exposants et visiteurs du MIPIM, les déterminants de l'écosystème grenoblois et de valoriser l'attractivité de son territoire en matière d'accueil et de développement d'entreprises.

Quatre-vingt-quatorze personnes issues de différents pays (Suisse, Autriche, Estonie, Turquie, Allemagne, Hongrie, Angleterre, Australie, France, Egypte, Norvège, Belgique, Afrique du Sud, USA, Ukraine, Maroc, Inde, Danemark, Argentine, Espagne, Emirats Arabe Unis, Canada, Suède) avaient assisté à cette conférence.

Plusieurs intervenants avaient participé à cette conférence aux côtés du Président de Grenoble-Alpes Métropole :

- Gilles Cordon, directeur du développement, Schneider Electric
- Patrick Levy, président ComUE de Université Grenoble Alpes
- Alexandre Chureau, président / fondateur de la start-up Enerstone (implantée sur le Campus universitaire à Saint-Martin d'Hères)
- Michel Sudarskis, secrétaire général de l'association internationale de développement urbain « INTA » (et modérateur de la conférence)

Grenoble-Alpes Métropole a eu le soutien de l'INTA pour la préparation et l'organisation de cette conférence.

Pour l'édition 2017 du MIPIM, il est proposé que la Métropole grenobloise poursuive cette initiative afin que l'ensemble des acteurs publics, économiques et universitaires puissent intensifier leur travail en commun pour renforcer l'attractivité et la promotion du territoire.

Données techniques

Pour 2017, la société Reed Midem, organisatrice du salon, propose à la Métropole grenobloise le même emplacement stratégique qu'en 2016, à savoir une surface d'exposition de 161 m² au 4^{ème} étage du Palais des Festivals (avec 90 m² en intérieur et 71 m² en terrasse extérieure attenante, attirant un nombre important de prospects).

Si le principal outil de communication reste le stand, cette exposition doit être renforcée par une communication d'accompagnement comprenant notamment un plan média dans la presse spécialisée et internationale, des outils d'information et de communication et l'organisation de rendez-vous événementiels quotidiens sur le salon (par exemple, sur le stand mais aussi à l'extérieur).

Une fois l'événement passé, Grenoble-Alpes Métropole mènera un travail d'évaluation et de bilan. Cette démarche permettra d'améliorer dans la durée les actions de promotion, de prospection, de réseautage et de communication, afin d'atteindre les objectifs définis.

Budget

Un budget prévisionnel de la participation de Grenoble-Alpes Métropole au MIPIM 2017 a été établi sur la base des dépenses réelles de l'édition 2016 (maîtrise du budget) :

Nature des dépenses	Participation de Grenoble-Alpes Métropole au MIPIM 2017 (en €)
Location d'un espace d'environ 161 m ²	97 000 €
Gestion et réalisation du stand	75 000 €
Communication d'accompagnement et plan média	35 000 €
Frais généraux (hôtel, déplacements, invitations,...)	13 000 €
Total	220 000 €

Après examen de la Commission Développement et Attractivité du 9 septembre 2016, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- en ce qui concerne le SIMI 2016,

- approuve la participation de Grenoble-Alpes Métropole à l'édition 2016 du salon de l'immobilier d'entreprises « SIMI », sous la bannière « Grenoble Territoires », aux côtés de la SEM Innovia, la communauté d'agglomération du Pays Voironnais, la communauté de communes du Pays du Grésivaudan, la communauté de communes de Bièvre-Est, la FNAIM Entreprises 38 et Territoires 38,

- valide ladite participation en tant que coordinateur de l'opération,

- précise que, au titre du SIMI 2016, la charge nette prévisionnelle de la Métro s'élève à 60 000 €,

- mandate le Président pour solliciter le concours financier des partenaires ci-dessus mentionnés,

- autorise le Président à signer la convention à intervenir relative à la participation au SIMI 2016 des partenaires sus-cités sous la bannière « Grenoble Territoires », ainsi que tous autres documents relatifs à ce dossier.

- en ce qui concerne le MIPIM 2017,

- autorise la participation de Grenoble-Alpes Métropole à l'édition 2017 du marché international des professionnels de l'immobilier d'entreprises « MIPIM », pour un montant maximal de 220 000 € TTC, sous réserve du vote du budget correspondant, minoré des partenariats à conclure avec les acteurs mentionnés ci-après... »

- autorise le Président à engager les démarches permettant d'établir des partenariats avec les territoires voisins et autres partenaires potentiels qu'ils soient publics et/ou privés,

- propose la constitution d'un groupe de travail rassemblant un représentant de chaque groupe politique représenté à la Conférence des Maires afin d'examiner plus précisément les objectifs et modalités de participation de la Métropole à l'édition 2017

du MIPIM et notamment de travailler à l'élaboration des actions de ciblage, de prospection et de visibilité ;

- propose que ce groupe de travail évalue, à l'issue de cette édition, les actions mises en place et leur impact à l'échelle du bassin grenoblois afin d'en rendre compte au Conseil métropolitain ;

- décide d'engager, d'ici la fin de l'année 2016, par voie de délibération les réflexions et procédures nécessaires au lancement d'une démarche de marketing territorial visant à consolider la stratégie métropolitaine en matière de promotion économique, en lien avec les travaux du PADD du PLUi et le schéma directeur tourisme adopté en avril 2016 ;

- décide que cette démarche associera l'ensemble des partenaires socio-économiques, académiques, universitaires, etc. de la Métropole ainsi que les territoires voisins et sera le support aux décisions ultérieures de participation de la Métropole aux différents salons, temps forts et autres événements de promotion économique et territoriale nationaux comme internationaux.

- autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

AMENDEMENT n°1 présenté par le groupe RCSE.

Contre : 66 (21 PASC, 11 CCC, 9 NISC, 25 ADIS)

Abstention : 4 (IDG, MM. REBUFFET et CHARVET)

Pour : 52 (MA + RCSE)

L'amendement est rejeté.

AMENDEMENT n°2 présenté par l'Exécutif.

Contre : 53 (MA + RCSE + M.CHARVET)

Abstention : 3 (IDG + M.REBUFFET)

Pour : 66

L'amendement est adopté.

Vote sur la délibération. Demande de vote séparé :

Sur le SIMI :

NPPV : Laurent THOVISTE

Conclusions adoptées à l'unanimité.

Sur le MIPIM :

Contre : 53 (MA + RCSE + M.CHARVET)

Abstention : 3 (IDG + M.REBUFFET)

Pour : 66

Conclusions adoptées.

Pour extrait conforme
Le Président

Christophe FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 7 octobre 2016.